

Pour les personnes intéressées par la présidence de l' Association Familles Rurales, merci de vous rapprocher de Madame Jonard Magalie qui se propose d'accompagner toute personne motivée pour prendre la succession et expliquer le déroulement dès à présent.

Assainissement



Le réseau d'assainissement ne doit servir qu'au traitement des eaux usées. Les particuliers ne doivent donc rien y jeter.

Or, il est souvent nécessaire de faire procéder à des curages des canalisations et des bouches d'égout obstruées.

On retrouve alors des lingettes, des serviettes hygiéniques, des lavettes, des litières de chat, des hydrocarbures ou autres produits issus des véhicules des fritures, des résidus de repas ou de nettoyage de bétonnière, de la peinture... Tout cela est interdit.

Chaque intervention de curage coûte de l'argent à la commune.

Des contrôles inopinés seront effectués et une action en justice sera engagée envers les contrevenants.

Manifestations à venir

Samedi 4 juin : Fête de la Pêche au bord de la Kilienne à l'Abreuvoir.

Samedi 11 juin : Concert de Chorales en l'église Saint Martin.

Samedi 2 juillet : Feu de la Saint Jean organisé par la Société de Chasse sur la colline.

Fête Nationale :

Mercredi 13 juillet : Retraite aux Flambeaux à partir de 20 heures avec la participation de l'Harmonie Municipale.

Jeudi 14 juillet : Commémoration au monument aux morts avec l'Harmonie municipale à 14h30 suivie d'un vin d'honneur.

Défilé jusqu'au terrain du Jeu de Paume où des jeux organisés par les Associations attendront petits et grands.

CHORALE
BOCAGE EN CHOEUR
VILLERS-BOCAGE

CHORALE
CHANTEURS D'UN JOUR
CHANTEURS TOUJOURS
PAS-EN-ARTOIS

PAS-EN-ARTOIS
LE SAMEDI 11 JUIN
2022
À 20H30
EGLISE SAINT MARTIN

THEMES :
CLASSIQUE,
RENAISSANCE,
CHANTS DU MONDE,
GOSPEL,
VARIÉTÉ FRANÇAISE

ENTRÉE LIBRE
DONS AU PROFIT DE L'UKRAINE

PAS-EN-ARTOIS VILLAGE PATRIMOINE SOURCES COLLINE CAMPAGNES MÉRITES abeille ASSURANCES



Feinture de Jocelyne SOLON-BOUTHORS

***** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *** Mai 2022 *** N° 20 *****

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 mai 2022 à 19h30

1/ DÉLIBÉRATION

Dissolution des régies de recettes « Garderie » et « Salle Polyvalente » :

Vu la délibération en date du 10 juillet 2008 portant création d'une régie de recette pour la Garderie à compter du 1^{er} septembre 2008,

Vu la délibération en date du 30 mars 2001 portant création d'une régie de recette pour la Salle Polyvalente,

Vu l'arrêté en date du 9 juillet 2020, portant nomination de régisseurs titulaire et suppléant pour la Régie Garderie

Vu l'arrêté en date du 9 juillet 2020, portant nomination de régisseurs titulaire et suppléant pour la Régie Salle polyvalente

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De supprimer les régies de recettes Garderie et Salle polyvalente au 31 août 2022 ;
- D'annuler les arrêtés portant nomination d'un régisseur pour la cantine et garderie, mentionnés ci-dessus, au 31 août 2022.

Dès septembre, les usagers de la garderie et les locataires de la salle polyvalente recevront un avis des sommes à payer avec possibilité de régler par Internet ou chez un buraliste.

2/ DEVIS

a/ Chemins :

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la Société Balestra pour la réfection des chemins communaux suivants :

Chemin de Saint Léger vers Hénu : 15 845,90 € HT

Chemin d'Hénu vers saint Léger : 5 257,65 € HT

Chemin du bois du châtelet : 2 068,00 € HT

Chemin du Fétel : 8 1736,50 € HT

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil municipal décide de reporter sa décision au 15 juin après avoir pris l'avis de Madame le Receveur de la Trésorerie d'Avesnes le Comte.

b/ Débroussailleuse : Décision reportée au 15 juin.

c/ Transfert de données vers la nouvelle configuration informatique :

Devis de la Société SEGILOG pour un montant de 430,00 € HT accepté.

d/ Devis réfrigérateur salle de l'abreuvoir : Décision reportée au 15 juin.

3/ DOSSIERS EN COURS :

a/ Projet de statuts du SIVU :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que des projets de statuts ont été envoyés aux mairies des communes ayant des enfants dans les écoles publiques de la commune et qu'une copie leur également été adressée le 24 avril. Il leur avait été demandé d'y réfléchir.

Après en avoir délibéré, les membres présents décident :

- de fixer la quote-part contributive des communes.
- qu'un inventaire des biens immobiliers et mobiliers des écoles publiques de la commune sera fait avant la mise à disposition de ces biens au SIVU.

b/ Retour aux marchés réglementés de l'électricité :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier de la FDE l'informant de la possibilité de souscrire un contrat aux tarifs réglementés plafonnés par l'État de vente de l'électricité au 1^{er} janvier 2023.

Après avoir pris contact avec la FDE, une demande de retour aux tarifs réglementés a été faite auprès de la FDE, ces tarifs étant plus avantageux que ceux du groupement de commandes.

c/ Aire de jeux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'implantation d'une aire de jeux au passage DuPont de Nemours.

d/ Sécurité des rues de la commune.

M. le Maire fait part à l'assemblée des rapports suite à l'implantation de 3 radars pédagogiques par la Communauté de Communes :

Rue de Gaudiempré du 29/04 au 05/05/2022	Rue de Verdun du 04/05 au 11/05/2022	Rue d'en Haut du 27/04 au 04/05/2022
Nombre de véhicules : 6880	Nombre de véhicules : 6240	Nombre de véhicules : 5696
Vitesse moyenne : 43 km/h	Vitesse moyenne : 48 km/h	Vitesse moyenne : 46 km/h
Vitesse maximale: 115 km/h	Vitesse maximale: 83 km/h	Vitesse maximale: 98 km/h
Excès de vitesse: 20 %	Excès de vitesse: 36 %	Excès de vitesse: 29 %

Il fait part également des excès de vitesse qui lui ont été signalés, voie des Églantines. Il est demandé à chacun de respecter les limitations de vitesse.

e/ Commission « Subventions aux Associations »

Une commission « Subventions aux Associations » sera créée dès le 15 juin, date de la prochaine réunion du Conseil municipal. Elle sera composée de 9 membres dont 4 conseillers municipaux et 5 Présidents d'association.

MM. Marc François, Claudine Ménard, Émilie Borowiak et Vanessa Lavillette sont désignés pour représenter le Conseil municipal au sein de cette commission.

Les Présidents d'association seront tirés au sort lors de la réunion du 15 juin. Ils ne pourront faire partie de cette commission qu'une seule année.

Etat Civil

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Ethan SENECA né le 21 mars 2022, fils de Kevin SENECA et Mélanie DUFRIER.

Nous déplorons la disparition de :

- M. Francis FINET le 1^{er} mai.
- M. Gilles BOUTHORS le 15 mai.

Crédit Agricole

Nouveaux horaires : A partir du 20 juin, l'agence de Pas-en-Artois sera fermée le jeudi.

Elle sera ouverte le matin de 8h45 à 12h30. Accueil l'après-midi sur rendez-vous.

Fermeture tout le mois d'août.

Analyse de l'eau du 20 avril

Eau d'alimentation aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Formation des agents au secourisme

Tous les agents de la commune ont pu bénéficier d'un stage SST (Sauveteur Secouriste du Travail) les mercredis 11 et 18 mai 2022 dans les locaux d'Action Santé Travail à Saint-Laurent-Blangy.

Nous remercions l'US PAS qui, pour l'occasion, a mis à disposition le minibus du club pour les déplacements des agents.



Club de l'Amitié

Le club de l'Amitié organise le jeudi 9 juin une sortie pour un dîner spectacle à Briquemesnil-Floxicourt (80)

Participation de 70 € pour les membres du club

Participation de 73 € pour les extérieurs.

Réservations jusqu'à 03 juin auprès de Denis au 03 21 55 48 37 ou Anny au 03 21 48 20 52



Le Club de l'Amitié organise une journée de pêche le 25 juin 2022 à Grouches-Luchuel. Participation de 30 € pour les membres du club, 35 € pour les extérieurs, repas compris. Chaque personne (pêcheur ou non) se verra attribuer 4 truites. Réservations jusqu'à 18 juin auprès de Denis au 03 21 55 48 37 ou Anny au 03 21 48 20 52



Centre de Loisirs de juillet

Recrutement :

L'Association Familles Rurales recrute pour son centre en juillet des animateurs/animateuses diplômé(e)s BAFA ou équivalence (CAP petite enfance, BPJEPS, BAPAAT, DUT carrières sociales, licence STAPS..)

Encadrement pour des enfants de 4 à 14 ans du 11 au 29 juillet 2022.

Pour les personnes intéressées, merci d'envoyer CV et lettre de motivation à acm.pasenartois@free.fr

Inscriptions :

Le centre accueillera les enfants de 4 à 14 ans du 11 au 29 juillet 2022, fête du centre avec repas et spectacle des enfants le samedi 30 juillet 2022.

Horaires : de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Tarif : 24 € la semaine du 11 au 15 juillet (fermé le 14), 30 € les 2 autres semaines (Inscriptions au mois ou à la semaine)

1 à 2 sorties par semaine : Bagatelle, parc du Hem, parc d'Ohlain....

Demande de dossiers d'inscription par mail : acm.pasenartois@free.fr, merci de préciser les noms, prénoms et dates de naissance des enfants

Renouvellement de bureau :

La présidente ne souhaitant pas continuer son mandat à l'issue du centre du mois de juillet, un renouvellement de bureau aura lieu.